

# AFP : Guy Dauphin Environnement, "fleuron" du recyclage ou "pollueur"? - Prev, Enquête

Par Chloé COUPEAU

CAEN, 1 novembre 2014 (AFP) - Fleuron de l'industrie du recyclage pour les uns, pollueur pour les autres: les procédures judiciaires se multiplient à l'encontre de Guy Dauphin Environnement (GDE), société en plein essor, grâce à son propriétaire Claude Dauphin, affréteur du Probo Koala, et bête noire des écologistes.

L'actionnaire "ultramajoritaire" de cette société qui se présente comme le numéro deux du recyclage industriel en France, est aussi le PDG et cofondateur de Trafigura, géant néerlandais-suisse du négoce de matières premières et affréteur du Probo Koala, le cargo qui avait déversé en 2006 des résidus toxiques à Abidjan y provoquant, selon l'ONU, la mort de 15 personnes et l'intoxication de milliers d'autres.

Trafigura a toujours nié être responsable des intoxications. Et Claude Dauphin, qui a fait cinq mois de prison en Côte d'Ivoire dans cette affaire avant que ne soit signé en 2007 un accord d'indemnisation entre la multinationale et Abidjan, n'a jamais été renvoyé devant un tribunal pour ces faits.

Mais les écologistes surveillent les activités florissantes de GDE, société non cotée, fondée en 1965 par Guy Dauphin, le père de Claude Dauphin, dont la famille travaille dans le ferrailage depuis la fin du XIXe siècle en Normandie. Le fils de Claude Dauphin, Guillaume Dauphin, est membre de son directoire. L'entreprise, basée à Rocquancourt (Calvados), assure avoir quasi septuplé son chiffre d'affaires en dix ans à un milliard en 2013, avec 4 millions de tonnes de déchets (essentiellement des métaux) et 1.100 employés sur 80 sites. Le sponsor des clubs de foot de Valenciennes et Caen affiche des résultats "positifs".

"C'est un des fleurons du secteur qui a su profiter du marché", en rachetant d'autres entreprises et modernisant ses sites, "grâce à la capacité d'investissement exceptionnelle que lui donne l'appui inconditionnel" de Claude Dauphin, assure Alfred Rosales du Federec, la fédération française des industriels du recyclage.

Depuis deux ans, les procédures judiciaires ternissent toutefois l'horizon dégagé par cette force de frappe.

- Décharge bloquée

-Lundi, la cour d'appel de Caen examine la décision du tribunal correctionnel d'Argentan en mai de fermer le site de Nonant-le-Pin (Orne). Ce centre, situé au coeur d'une zone d'élevage équin de réputation internationale, devait être la plus grande décharge de résidus de broyats automobiles de France. GDE l'a ouverte légalement le 22 octobre 2013 avant que des opposants ne la bloquent deux jours plus tard et pendant près d'un an. Les forces de l'ordre les ont délogés le 6 octobre 2014. Mais en deux jours d'ouverture en 2013, GDE y a déjà déposé 1.856 tonnes de déchets, illégaux selon les juges, car contenant des morceaux de pneus qui n'auraient pas dû y être.

Des expertises judiciaires sont toujours en cours sur le site et le tribunal des référés d'Argentan a condamné jeudi GDE à verser 20.000 euros de provision financière pour les financer.

Entre-temps, le conseil régional de Basse-Normandie (PS-EELV) a demandé à l'unanimité un moratoire sur ce centre où la Direction régionale de l'environnement redoutait en 2007 un "risque de pollution de la nappe phréatique".

"C'est incroyable que ce soit le plus moderne (des sites de ce type) qui soit la cible des bloqueurs. On se demande pourquoi on est les seuls à être ciblés. Les seuls", a commenté Hugues Moutouh, directeur général délégué de GDE depuis le 1er septembre, après avoir été son conseil, le 24 octobre sur France Bleue Basse-Normandie. GDE a investi 568 millions d'euros en 10 ans sur ses sites, a précisé à l'AFP celui qui fut conseiller technique de Nicolas Sarkozy avant d'être nommé préfet en 2009.

Les concurrents, Sita (Suez), Veolia, De Richebourg ou Paprec, ont aussi beaucoup investi dans ce secteur en plein boom depuis 15 à 20 ans - depuis que l'enfouissement est plus coûteux que le recyclage - selon la Federec, mais "gangrené par une mauvaise traçabilité" selon l'association Robin des bois.

- Les déchets et leur pesage en question - Reste que sur les quatre principales procédures lancées récemment en France par France nature environnement (FNE) dans ce secteur, trois concernent GDE. Le Normand n'est pas le seul à "faire des bêtises. D'autres (entreprises) en font aussi mais pas à ce point-là", croit savoir Brahim Boufrou, enseignant à la tête d'un collectif de 12 associations riveraines de sites GDE, membre de FNE, et qui chassent les faux pas, pas toujours avec succès.

Le tribunal correctionnel de Caen a ainsi éteint le 16 septembre l'action publique lancée contre GDE pour quatre décharges illégales de "déchets dangereux" dans le Calvados. "Un problème de prescription, pas de preuve", selon le parquet. Au moins 100.000 tonnes en tout, selon FNE qui a fait appel au civil.

Quatre jours plus tard, le tribunal administratif de Caen a annulé un arrêté préfectoral d'août 2012 autorisant le "confinement" des résidus de broyage automobiles "irrégulièrement entreposés" sur l'un de ces quatre sites.

La préfecture a refusé tout commentaire.

Autre menace judiciaire à l'horizon, trois responsables de GDE, dont le président du directoire Bruce Monnier, et la société, ont été mis en examen en 2013 et 2014 pour une affaire "d'escroquerie" dans le pesage des déchets. Le préjudice "pourrait se monter à plusieurs millions d'euros", a indiqué mi-octobre à l'AFP le parquet. Parmi les parties civiles, la ville de Lyon et la société RBDH, affichent respectivement un préjudice de 514.000 et 950.000 euros. GDE "conteste fermement" les faits reprochés.

clc/mcl/gf